



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 30 mars 2023

**Objet de la délibération**

**CREATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME RELATIVE A LA  
RECONSTRUCTION DE LA SALLE DE SIESTE DE LA MATERNELLE PAUL  
ELUARD**

Le trente mars deux mille vingt-trois à 18 H 30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT, légalement convoqué le vingt-trois mars deux mille vingt-trois, réuni au lieu de ses séances, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Michèle DOLLÉ, Maire

**Etaient présents :**

Michèle DOLLÉ , Yves GUYOT , Pascal LE LIBOUX , Claudine CORPART , Valérie MAHÉ , Julian PONDAVEN , Lisenn LE CLOIREC , André HARTEREAU , Laure LE MARÉCHAL , Frédéric TOUSSAINT , Peggy CACLIN , Roselyne MALARDÉ , Philippe PERRONNO , Jacques KERZERHO , Jean-François LE CORFF , Stéphane LOHÉZIC , Tiphaine SIRET , Gwendal HENRY , Yves DOUAY , Fabrice LEBRETON , Pierre-Yves LE BOUDEC , Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ , Julien LE DOUSSAL , Michèle LE BAIL , Alain HASCOËT , HILAL SAFAK .

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Nadia SOUFFOY À Yves GUYOT , Joël TRÉCANT À Yves DOUAY , Marie-Françoise CÉREZ À André HARTEREAU , Martine JOURDAIN À Valérie MAHÉ , Anne-Laure LE DOUSSAL À Lisenn LE CLOIREC , Guillaume KERRIC À Gwendal HENRY .

**Absent(s) :**

Aurélia HENRIO .

Madame la Présidente déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire. Madame Claudine CORPART désignée pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction des Services Financiers

**N° 2023.03.021**

**CREATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME RELATIVE A LA RECONSTRUCTION  
DE LA SALLE DE SIESTE DE LA MATERNELLE PAUL ELUARD**

**Rapporteur : Valérie MAHÉ**

Le projet de la mise en place d'une nouvelle salle de sieste impose un calendrier sur plusieurs mois car il nécessite une première phase pour le désamiantage et la démolition et une seconde phase pour la construction et la mise en place d'un modulaire le temps des travaux.

Il est donc proposé de créer une autorisation de programme sur 2 ans afin de permettre les diverses consultations relatives à ce chantier.

	Création de l'AP 30/03/2023
AP	315 000 €
CP	
2023	100 000 €
2024	215 000 €

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29

**Vu** l'avis favorable du Bureau Municipal en date du 6 mars 2023,

**Vu** l'avis de la Commission « Ressources » en date du 13 mars 2023,

**Vu** le rapport présenté,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

→ **APPROUVE** la création de l'autorisation de programme relative à la reconstruction de la salle de sieste de la maternelle Paul Eluard

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération,**

Le registre dûment signé  
Pour extrait certifié conforme  
La Maire,

**Michèle DOLLÉ**

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)